VILLE DE CACHAN

Passeport biométrique

(https://ville-cachan.fr/passeport-biometrique/)

Demande ou renouvellement d’un passeport biométrique

La demande de passeport biométrique se fait à la mairie, en personne.

Le passeport biométrique a une validité de dix ans. Pour les mineurs, sa durée de validité est de cinq ans.

À noter : les services de la mairie télétransmettent les dossiers à la préfecture, mais n’instruisent pas les demandes et ne fabriquent pas les titres. Ils ne peuvent donc se prononcer sur les délais d’obtention, qui varient selon la période et le nombre de demandes. **Pensez à anticiper vos démarches, notamment à l’approche des vacances scolaires.**

Cliquer ici pour prendre rendez-vous en ligne auprès du service Relation citoyen

Procédure à suivre

1. Faire une pré-demande sur le site de l’Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
2. Prendre rendez-vous auprès de la mairie. **À noter : un rendez-vous par demandeur**
3. **Se munir des documents imprimés suivants * :**
    - Numéro de pré-demande
    - Votre carte à renouveler le cas échéant, ou un document avec photo si vous n’avez aucune pièce d’identité
    - Photo d’identité conforme de moins de 6 mois
    - Justificatif de domicile de moins d’1 an au nom et prénom du demandeur En cas d’hébergement, présenter 1 attestation datée et signée de moins de 3 mois, 1 photocopie recto-verso de la pièce d’identité et 1 justificatif de domicile de l’hébergeant
    - Acte de naissance dans certains cas (contacter le service Relation citoyen le cas échéant)
    - **Pour les mineurs** :
        - Pièce d’identité du représentant légal
        - Si les parents vivent ensemble :
            - Justificatif de domicile au nom des 2 parents. Si le justificatif de domicile est au nom d’un seul parent, apporter ce justificatif ainsi qu’une attestation datée et signée confirmant la situation familiale et la résidence de l’enfant (apporter une copie de la

pièce d’identité du parent absent lors du rendez-vous le cas échéant)
        - Si les parents sont séparés :
            - En cas de jugement établi : 1 justificatif du domicile et, si la garde est alternée, 1 justificatif de domicile de l’autre parent, avec copie de sa pièce d’identité
            - En cas de séparation à l’amiable : 1 attestation datée et signée des 2 parents indiquant le lieu de résidence de l’enfant et, si la garde est alternée, 1 justificatif de domicile de l’autre parent, avec copie de sa pièce d’identité
4. Se présenter à l’accueil le jour du rendez-vous. **Si la demande concerne un mineur, sa présence est obligatoire, quel que soit son âge**
5. **Une fois la demande instruite par la préfecture et le document réalisé, prendre à nouveau rendez-vous auprès de la mairie pour venir le récupérer**

* Depuis début 2026, en raison d’un problème technique temporaire de l’ANTS, les avis d’imposition ne sont plus acceptés comme justificatifs de domicile. Merci de vous munir d’un autre document (facture EDF, téléphone, etc.)

D’autres cas particuliers peuvent se présenter : contactez le service Relation citoyen pour toute question sur les justificatifs à fournir.

À partir du jour de la réception du titre en mairie, vous avez 3 mois pour prendre rendez-vous. Seul le titulaire du passeport peut venir le retirer. La présence du mineur de plus de 12 ans est nécessaire.

Les anciens titres doivent être restitués.

Tarifs

	Passeport biométrique		
	Majeurs	**Mineurs moins de 15 ans**	**Mineurs entre 15 et 17 ans**
1re demande	86 euros	17 euros	42 euros
Renouvellement	86 euros	17 euros	42 euros

Vol ou perte	86 euros	17 euros	42 euros
Renouvellement pour détérioration	86 euros	17 euros	42 euros
Modification d’état civil *	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Changement d’adresse *	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Passeport ne comportant plus de pages vierges pour les visas *	Gratuit	Gratuit	Gratuit

** Renouvellement gratuit si la date de validité du passeport est supérieur à 1 an au moment de la demande.*

Service Relation citoyen (SRC)

8 rue Camille-Desmoulins, 94230 Cachan

+33 1 49 69 69 69

relation.citoyen@ville-cachan.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h15-12h et 13h30-17h15
Jeudi : 13h30-19h
Samedi : 8h45-12h30

Fermeture exceptionnelle : samedi 24 octobre 2026